

Bureau du 15 octobre 2001

Décision n° 2001-0250

commune (s) : Vénissieux

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 41, rue Victor Hugo et appartenant à M. Robert Payet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 octobre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine doit acquérir, pour l'élargissement de la rue Victor Hugo à Vénissieux, un immeuble situé 41, rue Victor Hugo, cadastré sous le numéro 222 de la section C et appartenant à monsieur Robert Payet.

Ce dernier, en vertu de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, a mis la Communauté urbaine en demeure d'acquérir ledit immeuble, réservé au POS de l'agglomération par le projet de voirie en cause. Il est constitué par une parcelle de terrain de 172 mètres carrés sur laquelle est édifiée une maison d'habitation R + 1 en façade sur la rue Victor Hugo.

Un accord est intervenu avec monsieur Robert Payet au prix de 41 161,23 € (270 000 F), bien cédé libre, conforme à l'estimation des domaines et comprenant l'indemnité de remploi de 15 % ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 123-9 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve l'accord intervenu.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et à déposer, le moment venu, une demande de permis de démolir.

3° - Le montant de l'acquisition s'élevant à 41 161,23 € (270 000 F) et les frais d'actes notariés, évalués à 1 311,06 € (8 600 F), feront l'objet d'une inscription en dépenses au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,